

En Corse, malgré l'ampleur du réseau fibré, certains villages enclavés restent isolés

Insee Flash Corse • n° 99 • Octobre 2025

En 2024, 2,5 % des habitants de Corse résident dans une « zone blanche », où aucun logement n'est raccordable à la fibre optique. L'île se place ainsi au sixième rang des régions de France métropolitaine les mieux desservies par le réseau fibré. Ces zones blanches concentrent davantage de ménages vivant sous le seuil de pauvreté. Elles sont principalement situées dans l'intérieur de l'île. La présence plus fréquente de logements anciens et de populations âgées dans ces territoires contribue à maintenir une fracture numérique, en dépit de l'extension générale de la couverture.

En 2024, la Corse bénéficie d'une couverture mobile généralisée. Comme dans le reste du territoire national, chaque habitant réside dans une zone où au moins un opérateur fournit un service 4G. L'équipement du territoire est de ce point de vue très complet : 99 % de la population est couverte à domicile par les quatre grands opérateurs (Bouygues Telecom, Free, Orange et SFR), une proportion très proche de celle observée en moyenne nationale.

La situation est différente en matière de fibre optique. Initié en France dès 2012, son déploiement s'avère plus complexe à mettre en œuvre que celui de la téléphonie mobile, en raison des spécificités géographiques de l'île. Reliefs montagneux, dispersion de l'habitat et villages isolés compliquent la mise en place des infrastructures. Malgré ces contraintes, les efforts consentis au cours des dernières années ont permis un déploiement massif de la fibre.

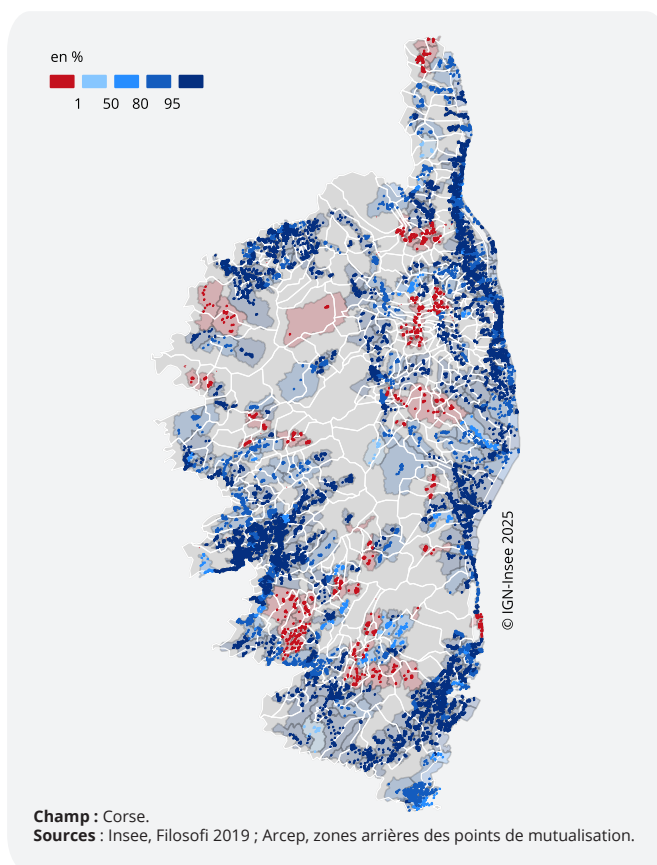
La fibre reste inaccessible pour 2,5 % de la population

En 2024 en Corse, 2,5 % des habitants vivent dans une « zone blanche », c'est-à-dire une zone où aucun logement n'est raccordable à la fibre. Cette proportion est proche de celle observée dans l'Hexagone (2,8 %).

La Corse se classe sixième parmi les régions métropolitaines les mieux couvertes, avec huit habitants sur dix vivant dans une zone où au moins 95 % des logements sont raccordables. Ce résultat traduit un investissement important dans l'aménagement numérique du territoire. Néanmoins, un logement raccordable ne correspond pas nécessairement à un logement raccordé. Le passage effectif à la fibre dépend aussi de choix individuels et de la capacité des **ménages** à financer un abonnement ou à s'équiper.

Si la Corse figure parmi les régions les mieux couvertes, le déploiement n'est pas homogène ► **figure 1**. Les zones blanches se concentrent surtout dans l'intérieur de l'île. Ces territoires combinent relief accidenté, habitat dispersé et faible densité de population, ce qui complique la mise en place des infrastructures. À l'inverse, les grands pôles urbains littoraux comme Ajaccio et

► 1. Part des logements raccordables à la fibre optique



Bastia apparaissent bien desservis, avec un maillage de fibre quasi continu dans leurs périphéries. La concentration de la population régionale dans ces territoires contribue aussi au fort taux de couverture.

Les ménages modestes sont plus présents dans les zones non raccordées

Les zones blanches corses concentrent une proportion importante de foyers modestes : 25 % des ménages qui y résident vivent sous le seuil de pauvreté, contre 19 % sur l'ensemble du territoire insulaire ► **figure 2**. Cette surreprésentation reflète une configuration socio-géographique particulière sur l'île.

En Corse, les villages de campagne, souvent éloignés des principales villes, se caractérisent par une proportion élevée de ménages **pauvres**. Ces territoires, moins densément peuplés et davantage dispersés, présentent un coût d'équipement par logement plus élevé pour les opérateurs, ce qui pourrait retarder le déploiement. Ainsi, une partie des ménages les plus fragiles sur le plan économique sont aussi plus exposés au risque d'isolement numérique, puisqu'ils résident dans des zones où l'infrastructure est encore incomplète.

Dans l'Hexagone, la configuration est inverse. Les ménages les plus modestes résident plus fréquemment en centre-ville ou dans les grands ensembles de périphérie, des espaces où les opérateurs ont déployé la fibre en priorité, du fait de la densité de population et de l'accessibilité des infrastructures.

Cette spécificité insulaire met en lumière une double vulnérabilité : les ménages cumulent à la fois une moindre capacité financière pour s'équiper en matériel informatique ou souscrire un abonnement et une moindre accessibilité technique à la fibre. En outre, dans les petites communes de l'intérieur de l'île, les ménages pauvres sont souvent installés dans des logements individuels anciens, parfois éloignés du centre-bourg, où le raccordement nécessite des travaux supplémentaires. L'écart avec les centres urbains littoraux, mieux desservis et moins concernés par la pauvreté, peut renforcer une différenciation territoriale nette à l'échelle de l'île.

Les logements anciens contribuent à expliquer les retards de couverture

La densité de logements anciens situés dans des villages enclavés et isolés, conjugué à la présence d'une population âgée, explique en partie les écarts de déploiement. En effet, dans les zones blanches, 51 % des logements ont été construits avant 1945, contre 18 % en moyenne régionale ► **figure 3**. Or, ces habitations nécessitent des travaux plus lourds pour être raccordées aux réseaux modernes, ce qui augmente le coût du déploiement et ralentit son avancement.

Les zones concernées accueillent par ailleurs une population plus âgée. Les seniors de 65 ans et plus représentent 39 % des habitants, contre 26 % dans l'ensemble de la région. L'équipement numérique ne dépend donc pas seulement du rythme de déploiement technique. Il est aussi conditionné par les caractéristiques sociales et démographiques des habitants. Les seniors, plus nombreux dans les zones blanches, sont souvent moins enclins à souscrire un abonnement à la fibre et moins familiers des usages numériques. Cette combinaison de facteurs contribue à maintenir une fracture numérique malgré le développement des infrastructures. ●

Stéphane Luquet (Insee)



Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur insee.fr

Insee Corse
Résidence du Cardo
Rue des Magnolias
CS 70907
20700 Ajaccio Cedex 9

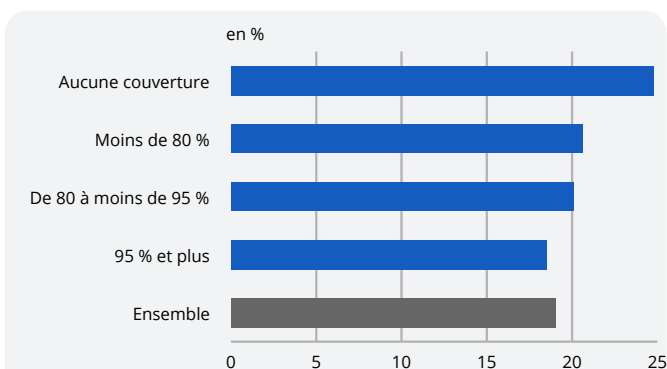
Directeur de la
publication :
Christophe Basso

Rédactrice en chef :
Déborah Caruso

Bureau de presse :
06 83 89 38 90

www.insee.fr

► 2. Part des ménages vivant sous le seuil de pauvreté selon le taux de logements raccordables à la fibre optique

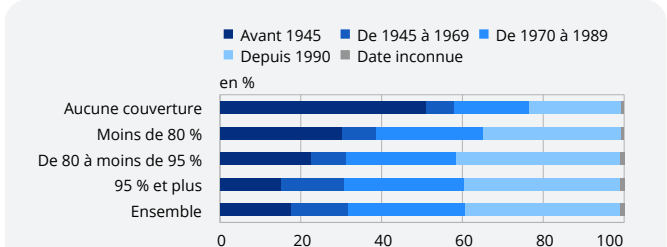


Lecture : Dans les zones où aucun logement n'est raccordable à la fibre, 24,8 % des ménages vivent sous le seuil de pauvreté.

Champ : Corse.

Sources : Insee, Filosofi 2019 ; Arcep, zones arrières des points de mutualisation.

► 3. Date de construction des logements selon le taux de logements raccordables à la fibre optique



Lecture : 51 % des logements situés en zone sans couverture fibre ont été construits avant 1945.

Champ : Corse.

Sources : Insee, Filosofi 2019 ; Arcep, zones arrières des points de mutualisation.

► Sources

Les données de couverture mobile et fibre 2024 utilisées dans cette étude sont issues de l'autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep). Elles sont enrichies des données s'appuyant sur Filosofi 2019 au carreau de 200 mètres de côté (données carroyées). Filosofi est un dispositif combinant plusieurs fichiers fiscaux et sociaux, il permet d'aborder notamment les niveaux de vie, les inégalités de revenus et le taux de pauvreté. La population concernée se compose de ménages fiscaux, hors collectivités et hors sans-domicile.

► Définition

Un **ménage** désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Il peut être composé d'une seule personne. Un individu est considéré comme **pauvre** lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian.

► Pour en savoir plus

- « Économie et société à l'ère du numérique », Insee Référence, octobre 2025.
- « La pauvreté monétaire des ménages en six profils socio-démographiques », Insee Dossier Corse, octobre 2023.
- « Référentiel des usages numériques », Arcep, juin 2024.

ISSN 2268-1493
© Insee 2025
Reproduction partielle
autorisée sous réserve
de la mention de la
source et de l'auteur



Insee